

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 septembre 2018

9^{ème} Commission

N° CP-2018-8-9-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

APPELS A PROJETS

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les aides retenues dans le cadre des appels à projet suivants :

- la Féminisation du Sport : 26 dossiers pour un montant de 17 800 € ;
- le Sport et Handicap - volet formation (fonctionnement) : 4 dossiers pour un montant de 2 400 € ;
- le Sport et Handicap - volet achat de matériel spécialisé (investissement) : 6 dossiers pour un montant de 15 000 €.

Le montant global des subventions proposé dans ce rapport s'élève à 20 200 € pour le fonctionnement et 15 000 € pour l'investissement.

La 9^{ème} commission du 29 juin 2018 a donné un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

Lors du BP 2018, le Conseil départemental a voté une enveloppe de 20 000 € de crédits de paiement, dédiée aux appels à projet en fonctionnement. Un crédit complémentaire de 200 € a fait l'objet d'un virement interne, conformément à la décision d'attribution de la commission Sport et Vie associative.

Par ailleurs, 15 000 € ont été votés en autorisation de programme et en crédits de paiement pour les projets d'investissement.

La 9^{ème} commission réunie le 9 février 2018 a validé le lancement des appels à projets destinés à promouvoir la féminisation du sport et l'encouragement et le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le Haut-Rhin.

I – APPEL A PROJETS SUR LA FEMINISATION DU SPORT

La Commission permanente du 23 février 2018 a confirmé le lancement de cet appel à projets. L'information a été transmise début mars dernier auprès de l'ensemble des clubs et comités départementaux sportifs, des Ligues Grand Est et des associations UNSS des collèges haut-rhinois. La date limite de dépôt des projets a été fixée au 15 avril 2018.

39 dossiers ont été réceptionnés en provenance de 26 clubs, 8 comités départementaux, 4 structures sociales et 1 association UNSS de collège.

1) Objectifs de l'appel à projets :

- Augmenter le nombre de femmes et de jeunes filles qui pratiquent un sport,
- Augmenter la présence des femmes dans les instances dirigeantes des associations sportives,
- Augmenter la présence des femmes dans les fonctions d'encadrement technique et d'arbitrage des associations sportives,
- Promouvoir et accroître la réussite sportive des féminines en terme de performance,
- Dans le cadre de la stratégie de réussite éducative, développer la pratique sportive des collégiennes (11 à 15 ans) dans et en dehors du collège.

2) Critères appliqués dans l'instruction des dossiers :

- L'association devait présenter un projet de développement de la féminisation du sport avec un démarrage prévu en 2018,
- Les objectifs à atteindre devaient être définis clairement et mesurables,
- Le projet devait être novateur par rapport à l'activité habituelle de l'association,
- Il devait être détaillé et comprendre un budget prévisionnel.

Compte tenu du nombre important de projets reçus et pour rester dans l'enveloppe financière allouée, il a été proposé de compléter ces critères :

- En priorisant en premier lieu les projets réellement innovants dans les pratiques proposées ainsi que ceux provenant des collèges,
- En favorisant les propositions faites par le comité départemental lorsque, pour une même discipline, le comité et des clubs ont candidaté,
- En favorisant les disciplines confidentielles et moins répandues, avec moins de moyens humains et financiers,
- En étant attentif à une répartition territoriale équitable des projets retenus ainsi qu'à un équilibre entre les projets de clubs urbains et ceux plus ruraux,
- En renvoyant les demandes sur d'autres dispositifs d'aides départementales quand cela est possible et pertinent.

3) Avis du comité de pilotage :

Un comité de pilotage restreint, composé du président du comité départemental olympique et sportif (CDOS) et d'un cadre du service Jeunesse et Sport de la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) s'est réuni le 28 mai dernier.

Le résultat de ce travail et les propositions d'aides soumises à la commission permanente sont présentées dans la liste ci-jointe (annexe 1).

II – APPEL A PROJETS SPORT ET HANDICAP

La Commission permanente du 23 mars 2018 a confirmé le lancement de cet appel à projets.

L'information a été transmise auprès de l'ensemble des clubs et comités départementaux sportifs, des Ligues Grand Est et des associations UNSS des collèges haut-rhinois. La date limite de dépôt des projets a été fixée au 14 mai 2018.

A cette date, 12 demandes ont été réceptionnées en provenance de 10 clubs et 2 comités départementaux.

1) Objectif de l'appel à projets :

Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive, notamment au sein de structures sportives accueillant majoritairement des personnes valides, en contribuant à la mise en place d'un environnement suffisamment accueillant par :

- La formation de l'encadrement technique à l'accueil de personnes en situation de handicap au sein de leur structure pour la pratique sportive,
- L'aide à l'achat de matériel spécifique permettant la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2) Critères appliqués dans l'instruction des dossiers :

- L'association sportive doit mettre en œuvre un projet facilitant l'intégration des personnes en situation de handicap pour la pratique sportive. Ne sont ainsi pas éligibles les manifestations ou événements ponctuels.
- Le dossier devait permettre d'apprécier, dans la mesure du possible, les perspectives d'accueil des personnes en situation de handicap et les incidences sur l'organisation de la structure sportive,
- Le projet doit contribuer à la pérennisation de l'accueil de ces personnes,
- Une même association pouvait candidater sur les 2 volets de l'appel à projets ou sur seulement sur l'un des deux,
- Pour le volet formation : il devait s'agir d'une formation qualifiante permettant l'encadrement de personnes en situation de handicap ou d'actions de sensibilisation, d'aide à la communication ou d'accompagnement de ces personnes, organisées par un organisme labellisé,
- Pour le volet achat de matériel, l'association devait présenter un devis de matériel adapté à l'activité concernée et aux personnes susceptibles de pratiquer.

3) Avis du comité de pilotage :

Un comité de pilotage restreint, composé d'un représentant du comité départemental olympique et sportif (CDOS) et du président du Comité Départemental Handisport s'est réuni le 4 juin dernier.

Le résultat de ce travail et les propositions d'aides soumises à la commission permanente sont présentés dans les listes ci-joints (annexes 1 et 2). Ces propositions contribuent toutes à la création de sections de sport adapté et, pour la majorité d'entre elles, concernent le développement de cet accueil dans des clubs sportifs de personnes valides.

En conclusion le présent rapport vous propose :

- d'approuver la liste des subventions pour les projets de féminisation du sport et la formation pour l'accompagnement du handicap pour un montant total de 20 200 € (cf. Annexe 1). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au démarrage de l'action au vu d'un dossier décrivant son déroulement ;
- d'approuver la liste de subventions pour l'achat de matériel spécialisé relatif aux projets Sport et Handicap pour un montant total de 15 000 € (cf. Annexe 2). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à réception des factures correspondantes ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2018 sur les imputations suivantes :
 - Programme E832 - ligne 65 - 32 - 6574 - 2578 - 102 pour le fonctionnement ;
 - Programme E212 - ligne 204 32 - 20411 - 2492 - 102 pour l'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT